

INDISPENSABLE VOLUME 38, NO 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SPÉCIALE EN VISIOCONFÉRENCE 2 septembre 2020

Prêt à apporter à l'assemblée générale

Point 3a. Élections - Comité exécutif : vice-présidence à la tâche et aux ressources

Commentaire du comité exécutif

S'il n'y a pas de candidature à ce poste pour une 3^{ème} assemblée générale consécutive, ou si personne n'est élu à ce poste, le comité exécutif présentera la proposition suivante :

PROPOSITION

Considérant qu'il n'y a pas de candidature au poste de vice-présidence à la tâche et aux ressources pour une troisième assemblée générale consécutive

Considérant que le comité exécutif doit organiser et coordonner l'ensemble des activités du syndicat

Considérant l'importance du travail syndical sur la répartition et l'utilisation des ressources

Il est proposé :

1. Que l'assemblée générale mandate le comité exécutif pour se répartir, à la session d'automne 2020, les responsabilités prévues à la vice-présidence à la tâche et aux ressources dans nos statuts et règlements et pour maintenir la représentation syndicale au sous-comité du CRT sur la tâche et les ressources ainsi qu'au CRT;
2. Que les responsables du dossier de la tâche et des ressources au comité exécutif, de concert avec les membres du comité tâche et ressources du syndicat, soient mandatés pour solliciter la participation des départements dans la collecte et l'analyse d'informations nécessaires pour avoir le portrait le plus juste possible en ce qui concerne la répartition des ressources (taille des groupes, CI des profs, etc.)
3. Que le comité exécutif soit mandaté pour proposer, au plus tard en novembre, une solution pour la session d'hiver (un appel de candidatures à ce poste pour la session d'hiver, une modification des statuts et règlements en ce qui concerne les responsabilités

actuelles de la vice-présidence à la tâche et aux ressources, un ajout à la libération syndicale, etc.) tout en maintenant la représentation syndicale auprès de la direction ainsi que notre capacité de collecte et d'analyse de l'information et notre regard collectif sur ce dossier.

Point 4b. Finances. Rapport du comité de vérification des finances pour l'année 2019-2020 – adoption des recommandations

PROPOSITION

Il est proposé :

Que l'assemblée générale adopte les recommandations du comité de vérification des finances

Point 4c. Finances. Adoption des débours de 1 000\$ et plus

PROPOSITION

Il est proposé :

Que l'assemblée générale adopte les débours de 1000\$ et plus présentés dans le Bilan de la trésorerie.

Point 4d. Finances. Adoption du bilan financier 2019-2020

PROPOSITION

Il est proposé :

Que l'assemblée générale adopte le bilan financier 2019-2020 présenté dans le Bilan de la trésorerie.

Point 4e. Finances. Adoption des prévisions budgétaires 2020-2021

PROPOSITION

Il est proposé :

Que l'assemblée générale adopte les prévisions budgétaires 2020-2021 présentées dans le Bilan de la trésorerie.

Point 5a. Bilan du comité exécutif. Adoption des recommandations 2020-2021

Commentaire du comité exécutif

Étant donné le peu de temps dont dispose l'assemblée générale pour débattre et adopter le bilan du comité exécutif, nous vous demandons de lire à l'avance le bilan de la présidence et de chaque vice-présidence, car nous n'aurons pas le temps de les présenter.

De plus, nous pensons que nous devrions avoir suffisamment de temps pour débattre et adopter les recommandations de la présidence, mais pas celles des vice-présidences. Celles-ci constitueront quand même les lignes directrices sur lesquelles le comité exécutif travaillera et, dans son bilan de fin d'année, il s'engage à rendre compte de ses travaux à partir de celles-ci, comme d'habitude.

PROPOSITION

Il est proposé :

Que l'assemblée générale adopte les recommandations de la présidence 2019-2020 :

Que le comité exécutif porte une attention particulière aux dossiers suivants:

1. Maintenir la vigilance à l'égard de certains réflexes parfois peu collaboratifs de la direction et rappeler en toutes circonstances, et particulièrement au sein des instances institutionnelles, l'importance de la préservation de la collégialité.
2. Poursuivre la collaboration et la concertation intersyndicales.
3. Poursuivre le travail d'actualisation de nos *Statuts et règlements*; en particulier pour clarifier les tâches des officiers, officières, à l'article 30 du Chap. V : Comité exécutif). Également, dans la foulée de l'expérience vécue pendant la pandémie, définir des balises pour la tenue exceptionnelle d'instances à distance.
4. Renforcer les liens avec les délégué.e.s et mieux préciser le rôle du bureau syndical; y prévoir une représentation de la formation continue (amendement aux Statuts).
5. Poursuivre les représentations pour une augmentation de la libération syndicale. Sur le modèle d'autres collègues, proposer une entente pour une allocation représentant un pourcentage des ETC : demander un minimum de 0,8 % des ETC au volet 1. ¹
6. En conformité avec la Loi sur les normes du travail, qui exige depuis le 1er janvier 2020 que chaque employeur se dote d'une politique de prévention du harcèlement au travail, que le comité exécutif élabore et adopte une telle politique et que, pour se conformer rapidement, il adopte une première version la plus simple possible (modèle CNESST), qui pourra être étoffée par la suite (modèle FNEEQ plus large), adaptée au contexte d'un syndicat, et qui devra être entérinée en assemblée générale.

¹ Ce pourcentage ferait augmenter la libération au niveau de la demande de 3,5 ETC, réitérée depuis 2016, lors de la création du poste de vice-présidence à la tâche et aux ressources, pour lequel la direction avait consenti à un ajout de 0,2. Or, notre libération actuelle de 3,2 équivaut depuis trois ans à environ 0,71 % des ETC; ce qui nous situe parmi les plus bas pourcentages de libérations selon un sondage de la FNEEQ de 2017 : seuls 8 syndicats/41 ayant un pourcentage en-deçà de 0,8%, et les trois syndicats ayant un plus faible pourcentage que le nôtre sont ceux de trois cégeps anglophones, reconnus pour maintenir de faibles libérations.